|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| |  |  |  | | --- | --- | --- | | **Ministère de l’Agriculture et de l’Équipement Rural** |  | **Investir dans les populations rurales** | |  |
|  |
|  |

**SOLLICITATION DE MANIFESTATION D’INTERET**

**POUR L’AGREMENT DES FOURNISSEURS**

Le Gouvernement de la République du Sénégal a reçu un crédit du Fonds de Développement International pour l’Agriculture (FIDA) pour le financement du Projet d’Appui à l’Insertion des Jeunes Ruraux Agri-preneurs (Agri-Jeunes Tekki-Ndawñi), et a l’intention d’utiliser une partie du montant de ce financement pour subventionner les projets des jeunes en formation insertion sélectionnés par le projet pour l’acquisition des intrants, des équipements, du matériel d’exploitation etc.. auprès des fournisseurs agréés.

**Objectifs de la mission**

L’objectif principal de l’agrément des fournisseurs, est de permettre aux jeunes en formation insertion dont leurs projets sont sélectionnés d’aller vers ces derniers pour l’acquisition des intrants, des équipements, du matériel d’exploitation etc…

Il s’agira spécifiquement des intrants, des équipements, du matériel d’exploitation dont notamment :

* Semence Agricole sous Pluie ;
* Semence Horticulture;
* Semence ornementale ;
* Semence de plantes fruitières ;
* Intrants Zootechniques et halieutiques ;
* Equipement et intrants pour la production de sel ;
* Equipement et intrants pour l’élevage de poulet de chair ;
* Equipement et intrants pour l’élevage de poulet pondeuse ;
* Equipement et intrants pour l’aviculture villageoise ;
* Equipement et intrants pour l’embouche ;
* Equipement de transformation des céréales ;
* Equipement de transformation des fruits et légumes ;
* Equipement de transformation des noix d’anacarde ;
* Equipement de transformation des produits forestiers ;
* Equipement de transformation d’arachide ;
* Equipement de collecte primaire de lait ;
* Intrant de transformation de produits halieutiques ;
* Petits équipements agricoles ;
* Matériels agricoles motorisés ;
* Intrants de cultures fourragères ;
* Intrants agricole de fertilisants, de produits de protection agricoles et divers ;
* Equipement et intrants pour la production d’œuf de cailles(Coturniculteur) ;

Les candidats pour l’agrément des fournisseurs devront mettre à notre disposition les informations indiquant qu’ils sont qualifiés pour fournir les intrants, les équipements, du matériel d’exploitation qu’ils proposent.

**Le dossier pour l’agrément des fournisseurs devra comprendre entre autres pièces : i) une demande écrite, ii) la plaquette de présentation du fournisseur, iii) les intrants, les équipements, le matériel d’exploitation proposés avec les spécifications techniques et les prix proposés.**

Les fournisseurs intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet de cette manifestation d’intérêt à l’adresse suivant : Unité de coordination du projet Agri-Jeunes Tekki Ndawñi, sis au 2, rue de la Gare, Quartier Léona, à Kaolack du lundi au vendredi, de 9 Heures à 17 Heures, tous les jours ouvrables, ou bien en appelant au 77 569 65 13 ou 77 569 65 72.

**Les fournisseurs (e)s intéressé(e)s sont invité(e)s à soumettre leur dossier :**

* Par voie électronique adressé à : [projet.agrijeunes@gmail.com](about:blank). et [passation.marches@agrijeunes.sn](mailto:passation.marches@agrijeunes.sn), avec comme l’objet : Agrément des Fournisseurs.

**La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 20 Janvier 2022 à 12H 00 heures précises.**